



Depuis le 1^{er} Janvier 2022, la commune de Ciry-le-Noble nous fait confiance !

Le contrat de complémentaire santé, habilité par le CCAS de la commune, est assuré par la Mutuelle 341 – Bourgogne Sud.

La garantie « La Cirytienne » est donc réservée à tous les habitants de Ciry-Le-Noble (71420).

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter et venir nous rencontrer lors de nos permanences, un mercredi matin tous les 15 jours.

Salle des Mariages – Mairie de Ciry-le-Noble

8h30 – 12h

Les Mercredis 2 – 16 et 30 Septembre

Les Mercredis 14 et 28 Octobre

Les Mercredis 11 et 25 Novembre

Le Mercredi 9 Décembre

Prise de Rendez-Vous conseillée

03.85.84.42.87

